

**Syndicat Mixte de la Base de Loisirs
de Saint-Quentin en Yvelines**

N°2023-D36

OBJET : L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Demande crédits
d'investissement Région: Le 05 avril à 17h30
Amélioration de la

consommation
énergétique au Centre
de Voile

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :

Mesdames Chantal CARDELEC, Sandrine GRANDGAMBE, Laurence BOULARAN, Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, Colette GERGEN, Sylvie PIGANEAU

Monsieur José CACHIN

Etait absent excusé :

Monsieur Karl OLIVE

A donné pouvoir :

Monsieur NASROU à Madame PIGANEAU

CONSIDERANT que la production énergétique est commune aux bâtiments de l'Ecole de Voile et à celui du restaurant les Alizées

CONSIDERANT que le volume d'eau chaude sanitaire est extrêmement sous dimensionné par rapport aux besoin des bâtiments, cette eau chaude étant produite par un ballon électrique de 300 L qui se révèle insuffisant ;

CONSIDERANT que la chaudière présente également des défauts de fonctionnement récurrents

CONSIDERANT que le chauffage ainsi que l'eau chaude sanitaire des bâtiments Ecole de Voile et restaurant les Alizées sont gérés par la même chaufferie située dans le bâtiment de l'Ecole de voile, les dépenses d'énergie du restaurants des Alizés étant facturées au prestataire au moyen d'un forfait

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de connaitre les consommations respectives des deux équipements et donc les coûts réels correspondantes aux activités, notamment l'Ecole de Voile, des compteurs d'énergie par réseau ont été installés vers le restaurant mais il reste à mettre en place un compteur gaz et un ballon d'eau chaude sanitaire

CONSIDERANT que suite à l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude « l'atelier des fluides », il est proposé de poser un compteur de gaz au droit du restaurant et un générateur d'eau chaude sanitaire au gaz de 2000 L dans la chaufferie du bâtiment de l'Ecole de Voile

CONSIDERANT que le montant de l'opération est réparti comme suit :

Pose d'un compteur gaz :	3 000 € TTC
Pose Ballon 2000L :	16 000 € TTC
Aléas (10%) :	2 000 € TTC
Total :	21 200 € TTC

Mbres en exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 7
Pouvoir : 1
Suffrages exprimés : 6

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, 6 voix pour et 2 abstentions,**

SOLLICITE des crédits d'investissement auprès de la Région Ile de France, pour un montant de 21 200 €.

AUTORISE le Président à signer tous documents utiles.



Fait à Trappes, le 05 avril 2023
Le Président du Syndicat Mixte
José CACHIN

